

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
FOXALY**



Septembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise FOXALY dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

FOXALY			
Date d'adhésion au programme	23/02/2023	Date d'engagement dans le programme	09/03/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	29/08/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023 - 2027
Date de publication du rapport d'évaluation	Septembre 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	8
II.1 Synthèse de l'évaluation	8
II.1.1 Adéquation des informations fournies	8
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours du jury	Erreur ! Signet non défini.

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique Foxaly est une micro entreprise d'ingénierie et études techniques en environnement, basée en Bretagne.

Secteurs d'activité Foxaly est un bureau d'étude qui réalise des études techniques et de l'accompagnement dans le domaine de l'écologie. Foxaly accompagne des acteurs publics ou privés afin d'améliorer les connaissances locales sur la faune, la flore et leurs habitats ainsi que pour intégrer la biodiversité aux stratégies territoriales.

Chiffre d'affaires Non communiqué dans le PA

Nombre d'employés Non communiqué dans le PA

Site web de l'entreprise <https://www.foxaly.fr/>

I.1 Engagements préexistants

Depuis 2022, l'entreprise est signataire de la charte des bureaux d'études en évaluation environnementale et fait partie du réseau d'accompagnement de l'Agence Bretonne de la Biodiversité. L'équipe est formée aux Indices de Qualité et de Potentialité Écologique du Muséum d'Histoire Naturelle et a déjà mené plusieurs études dans ce cadre.

Foxaly est également référencée pour le label Golf pour la Biodiversité et accompagne les sites dans l'obtention des différents niveaux de labellisation. Tous ses livrables intègrent des préconisations pour une meilleure gestion des espaces étudiés. L'entreprise mène aussi des actions de sensibilisation, comme le projet « Affiche ta Biodiv », et participe à des événements régionaux sur la biodiversité.

En interne, l'équipe s'est engagée en faveur de la mobilité durable, avec une participation au défi mobilité de Vannes Agglomération. En interne elle favorise le covoiturage pour les déplacements professionnels.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Les enjeux prioritaires de l'entreprise en matière de biodiversité se déclinent en trois axes :

- Contribuer à la préservation par la sensibilisation et le partage de connaissances
- Mettre l'expertise écologique au service de la société
- Réduire l'impact environnemental de ses propres activités

Remarque : Les principaux enjeux de l'entreprise se situent au niveau de ses accompagnements clients et offres de services et leurs impacts sur la réduction des pressions par les clients.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action de Foxaly couvre l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, qui sont tous concernés et impliqués dans sa mise en œuvre.
	Sur le plan géographique, il s'applique principalement à la région Bretagne, où se situe le siège et où se déplacent la majorité des activités de l'entreprise

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans
Nombre d'actions cœur de métier	3

Nombre d'actions complémentaires 6

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• 1. Achat raisonnable du matériel informatique• 2. Réduction des livrables papiers• 3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements
-------------------------------	---

Observations

Les actions cœur de métier sont en accord avec les pressions exercées par l'activité de l'entreprise et disposent d'objectifs clairs (100% des nouveaux ordinateurs et téléphones renouvelés en conditionné en 2026, engager une réduction de 100% des livrables papiers dès d'ici 2026).

Les actions cœur de métier pourraient d'avantage s'orienter vers les principaux enjeux de l'entreprise : ses accompagnements clients, offres de services, et leurs impacts sur la réduction des pressions par les clients.

Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none">• 1. Développement des connaissances et compétences de l'équipe• 2. Partage de retours d'expériences en matière de préservation de la biodiversité• 3. Promotion des labels « Engagé pour la Nature »• 4. Diffusion libre d'études scientifiques en lien avec la biodiversité.• 5. Animation d'action de sensibilisation à la biodiversité• 6. Participer à la diffusion des connaissances liées à la biodiversité
------------------------------	---

Observations

Les actions complémentaires positionnent l'entreprise comme un relais de connaissances, en valorisant les retours d'expérience et en diffusant des données et outils de sensibilisation. Elles

renforcent l'impact des études menées et facilitent l'appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs locaux.

Attention à l'utilisation du terme "label" pour désigner le programme Entreprises Engagées pour la Nature. Il s'agit d'un dispositif d'évaluation et de reconnaissance des plans d'action d'entreprises dans une logique d'amélioration continue, et non une labellisation selon un niveau d'exemplarité.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies disposent d'une bonne qualité. Néanmoins, certaines actions pourraient être davantage détaillées.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
A renforcer	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de Foxaly présente une cohérence globale avec l'activité d'un bureau d'études et traduit une volonté réelle de structurer, formaliser et suivre des actions en faveur de la biodiversité et de la réduction des impacts internes. On peut saluer la volonté de l'entreprise de réduire ses impacts internes et de sensibiliser son écosystème, ce qui constitue un effort significatif au regard de sa taille.

Toutefois, les actions cœur de métier pourraient couvrir davantage les enjeux de l'entreprise vis-à-vis de ses clients (accompagnements clients, offres de services...). Par ailleurs, certains indicateurs manquent de précision ou de pertinence, et les parties prenantes externes semblent peu associées à la construction du plan.

En conclusion, il s'agit d'un plan pertinent et ambitieux pour une micro-entreprise, qui constitue une base solide pour progresser. Dans une démarche d'amélioration continue, des améliorations seront à apporter dans le cadre du prochain plan d'action, afin de mieux prendre en compte les principaux enjeux, en précisant les indicateurs et en impliquant davantage les parties prenantes.

II.1.4 Actions coup de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

Action complémentaire n°2 : Partage de retours d'expériences en matière de préservation de la biodiversité via organisation de webinaire thématique

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Le plan d'action de Foxaly est globalement précis, avec des objectifs clairs pour certaines mesures comme 100 % de matériel reconditionné ou la dématérialisation des livrables d'ici 2026. En revanche, d'autres actions restent floues, notamment sur la mobilité (pas d'objectif de réduction des émissions) ou la sensibilisation, où les résultats attendus sont peu définis.

III.1.2 Complément au plan d'action

Afin de mieux répondre aux principaux enjeux de l'entreprise (accompagnements clients, offres de services, et la réduction des pressions par les clients), une action pourrait par exemple concerner l'évolution des offres de services vers du conseil en stratégie biodiversité sur la chaîne de valeur. Les actions complémentaires 5 et 6 peuvent être une première étape vers de la formation métier sur les enjeux de chaîne de valeur. Ces actions pourraient être des actions cœur de métier, tout comme l'action 4. Les actions 7 et 9 pourraient être fusionnées.

Aussi, il est recommandé que les actions de sensibilisation et de promotion soient davantage portées en partenariat avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB). Les actions devraient également mieux intégrer les enjeux liés à l'emprise foncière et au bâti des bureaux, tout en prenant en compte l'incidence des protocoles d'inventaires sur la biodiversité, notamment en termes de dérangement lors des visites de terrain. Il serait par ailleurs pertinent de fixer des exigences minimales pour les inventaires et les études d'impact, afin de garantir de réelles mesures d'évitement. Enfin, un partage accru des pratiques avec les bureaux d'études, accompagné d'une démarche d'harmonisation des protocoles, permettrait de renforcer la cohérence et la robustesse des évaluations.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

La mise en œuvre du plan gagnerait à préciser les objectifs chiffrés, notamment pour la mobilité et la sensibilisation, à mieux relier les actions à leurs impacts.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retracés de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souhaite souligner la démarche positive de l'entreprise et l'encourage à poursuivre dans cette dynamique.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Dans une démarche d'amélioration continue, le jury encourage l'entreprise à :

- Développer le partage de pratiques avec les autres bureaux d'études
- Impliquer davantage les parties prenantes locales dans la conception et la mise en œuvre de ses actions
- Compléter l'état des lieux avec l'impact du bâti de l'entreprise et des protocoles d'inventaires de suivi